

Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2024

V. Lauronce



M I G A D O

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Le Plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l’anguille européenne.....	4
1.1 LE PLAGEPOMI	4
1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux.....	6
1.3 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	7
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels	8
1.3.2 Le repeuplement.....	11
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l’anguille (ouvrages ZAP)	13
2. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux.....	19
2.1. Appui technique aux bureaux d’études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise	19
2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d’ouvrages	19
2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales.....	20
2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l’échelle du territoire du COGEPOMI.....	21
2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM	21
3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI	22
4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI	22
Conclusion	23
ANNEXES	24

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 : extrait des données Garonne – programme SUDOANG.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMEM.</i>	<i>9</i>
<i>Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.</i>	<i>14</i>
<i>Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022-2025</i>	<i>15</i>
<i>Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	<i>16</i>
<i>Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	<i>16</i>
<i>Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2024.....</i>	<i>12</i>

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant et être en cohérence avec les actions développées au niveau national. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions. La cohérence des protocoles au niveau du bassin et au niveau national permet également de pouvoir analyser et comparer les données et l'état de l'espèce à une plus grande échelle, et ainsi pouvoir évaluer l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion et l'effet sur l'espèce gérée à une échelle européenne.

Le travail au cours de cette année 2024 s'est porté principalement sur le suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2022-2027, et le suivi des nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique. MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2022-2027 a été proposé en séance plénière du COGEPOMI le 15 novembre 2021. Ce document a fait l'objet d'attaques au tribunal administratif.

D'un point de vue technique, il a fait l'objet d'un travail commun entre les différents partenaires du programme et liste les principales actions identifiées pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Des étapes intermédiaires avaient été mises en place afin de lister les actions essentielles dans le cadre des groupes techniques anguille, Garonne, Dordogne et Charente du COGEPOMI.

Les mesures développées dans le cadre de ce document s'organisent autour de 8 grands thèmes :

- la gestion des habitats et de la prédation (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien des effectifs (SE)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

26 mesures concernent l'anguille, dont 5 sont spécifiques à cette espèce.

Chaque indicateur identifié dans le PLAGEPOMI 2015-2019 a été évalué en fonction des différents indicateurs de stock ou de pression. Un état et une tendance sont évalués. La signification des symboles est indiquée ci-dessous (figure 1).

		Tendance	
	Etat	Nette amélioration	↑
		Faible amélioration	↗
Etat satisfaisant	😊	Stabilité	→
Préoccupant	😐	Faible dégradation	↘
Alarmant	😞	Nette dégradation	↓
Méconnu	?	Inconnue	?

Figure 1 : Signification des symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs

Chaque critère est évalué grâce aux résultats des différents suivis mis en place et aux observations des différents partenaires sur l'espèce.

Une première partie concerne l'état de l'espèce et concerne la répartition de l'espèce, la dynamique de colonisation et de recrutement. De manière générale, on observe une amélioration de la situation de la population d'anguille, avec ces dernières années une augmentation du recrutement fluvial et estuarien, mis en avant par les suivis réalisés.

Cependant cette tendance à l'amélioration reste quand même très faible par rapport à la situation historique de l'anguille et par rapport aux niveaux d'abondance de la population pristine, considérée en France comme la situation existant au début des années 1980.

Intitulé	Anguille européenne	
	Etat + Tendence	
répartition de l'espèce dans le bassin	☹	↗
niveau d'abondance global	☹	↗
niveau d'abondance des géniteurs	?	?
niveau de recrutement	☹	↗
dynamique du stock (équilibre des cohortes), indicateur adapté au saumon	?	?
efficacité de la reproduction	?	?
caractéristiques sanitaires	?	→
Bilan partiel du stock par espèce	☹	→
pression par pêche de loisir aux lignes	?	→
pression par pêche amateur aux engins et filets	?	→
pression par pêche "professionnels"	☹	→
pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	?	→
obstacles à la migration (y compris biologique)	☹	↗
mortalités à la dévalaison	☹	↗
pressions en mer (pêche ou autres)	?	?
qualité des eaux et milieux	☹	→
modification de l'hydraulique des cours d'eau	☹	↘
Bilan partiel des pressions par espèce	☹	→
Bilan global de l'état et des tendances par espèce	☹	→

Figure 2 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce.

On constate de manière générale une amélioration de l'état de l'espèce, et une amélioration ou stabilisation des pressions exercées sur l'espèce. Cependant le niveau actuel d'abondance de l'anguille sur le territoire, bien qu'en amélioration est encore loin de l'état considéré comme « bon état » pour l'anguille, c'est-à-dire la population présente au début des années 80.

Le bilan global de l'état et des tendances de l'espèce est considéré comme alarmant et dans une situation stable. Le bilan global de l'espèce n'a pas évolué depuis l'élaboration du PLAGEPOMI 2015-2019.

Le cycle de l'anguille étant long (environ 20 ans pour les femelles), les retours sur l'espèce des mesures de gestion peuvent également être longs. Cependant, en regardant au cas par cas, au niveau du bilan partie du stock, on voit une légère amélioration de la situation

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

L'année 2025 fera l'objet du lancement de la révision du PLAGEPOMI, afin de travailler avant 2027 sur le futur PLAGEPOMI. Des réunions seront organisées en ce sens en 2025.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

1.2.1. Le Règlement européen

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DIRM, l'OFB, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existants sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

Le Plan de gestion anguille a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2018. Une évaluation du repeuplement a eu lieu en 2020 (rapport ARA France). Un rapportage du plan de gestion a eu lieu en 2024 ainsi qu'une réunion du Comité National Anguille afin de présenter ce bilan aux différents membres du Comité National anguille. MIGADO représente les associations migrateurs dans ce comité national et a participé à la réunion à Paris le 25 juin 2024.

Les données actuellement disponibles dans le cadre du Plan de gestion sont les données

issues du rapportage de 2018. On observe une forte baisse du nombre d'anguilles argentées s'échappant du bassin Garonne Dordogne. Les données sont consultables en ligne sur le site <https://sudoang.eu/fr/visuang/>

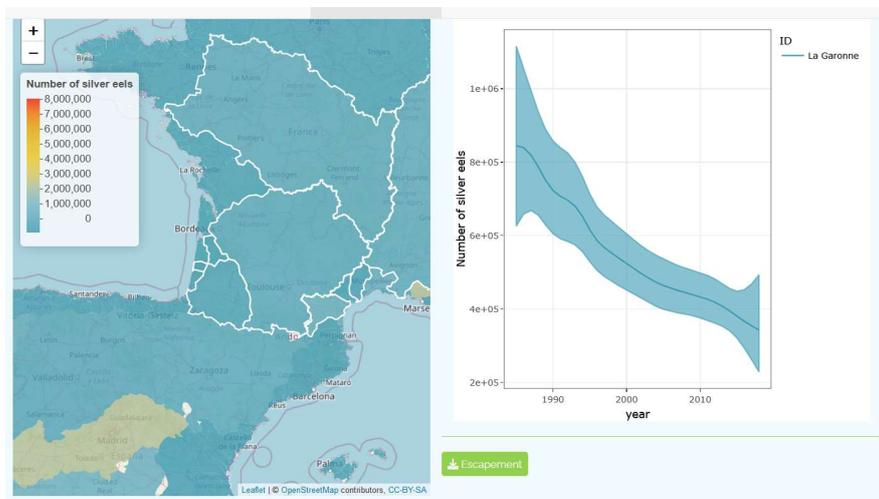


Figure 3 : extrait des données Garonne – programme SUDOANG

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

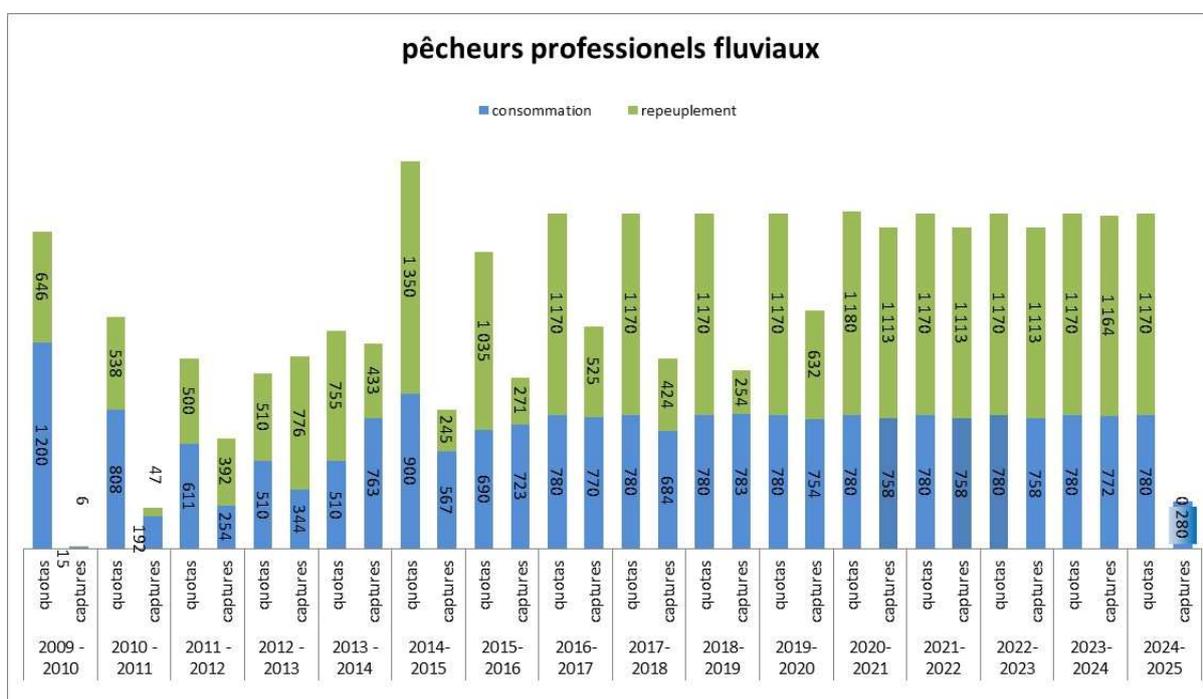
Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

En 2018, MIGADO a participé au rapportage du Plan de gestion anguille faisant le lien entre le Ministère, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les partenaires techniques du territoire COGEPOMI. Depuis 2019, les échanges sont fréquents afin de faire remonter les données issues de tous les suivis de terrain au plan de gestion. Un travail de révision et de synthèse de toutes les données récoltées dans le cadre du réseau de pêches de caractérisation de la population en place depuis 2010 a été développé entre MIGADO et l'OFB depuis 2021. Ce travail va permettre de transférer les données Wama dans la nouvelle base de données ASPE. Ce travail a représenté beaucoup de temps passé à organiser les données anciennes, et refaire des extractions sur la base de données Wama. La prise en main de la base de données ASPE a débuté en 2022 et les tests se sont poursuivis en 2023 sur les données de pêches électriques. Des mises au point doivent encore être réalisées pour le déploiement de la base de données.

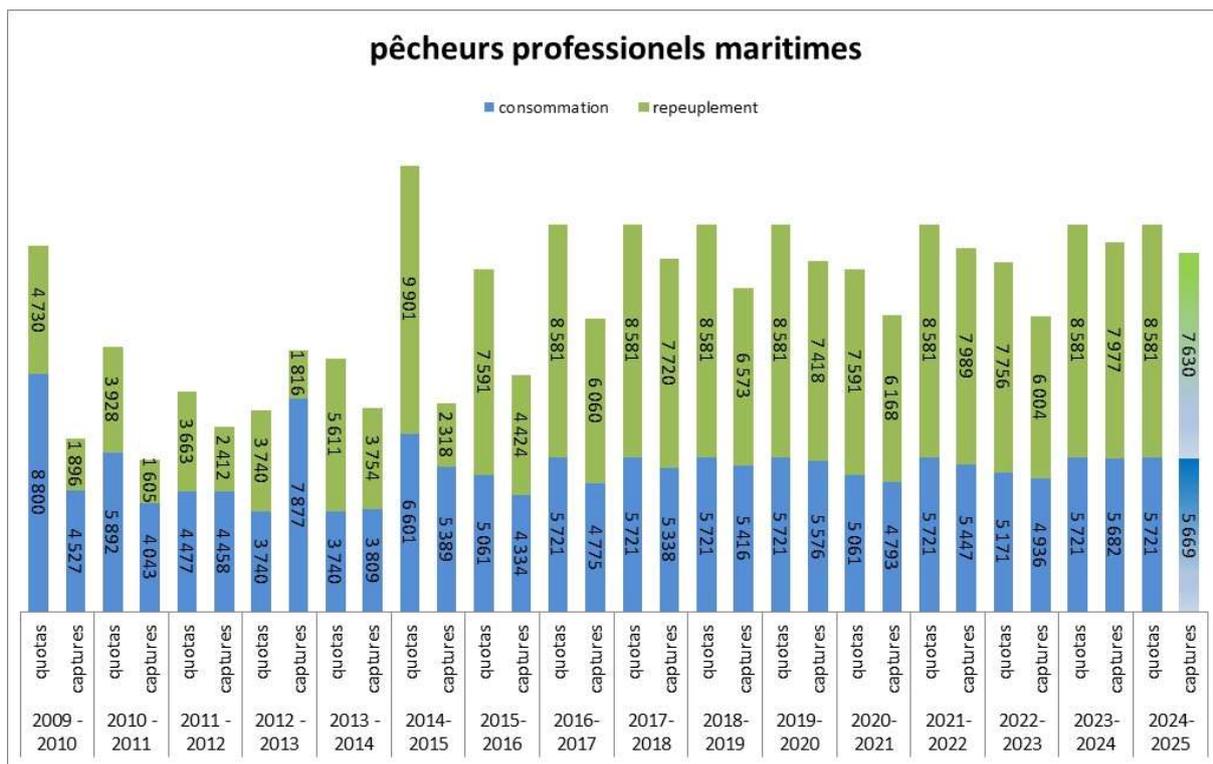
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues et mises à disposition par le CNPMEM pour les pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux. Les données de captures pour la saison 2024-2025 sont des données provisoires, la saison n'étant pas terminée au moment de la rédaction de ce rapport. Pour la saison 2024-2025 a subi des modifications pour les pêcheurs maritimes qui ne peuvent pêcher plus que 10 semaines dans l'année, avec une alternance de semaine de captures dédiées à la consommation et au repeuplement. Les quotas sont définis au niveau national et non au niveau du territoire COGEPOMI.

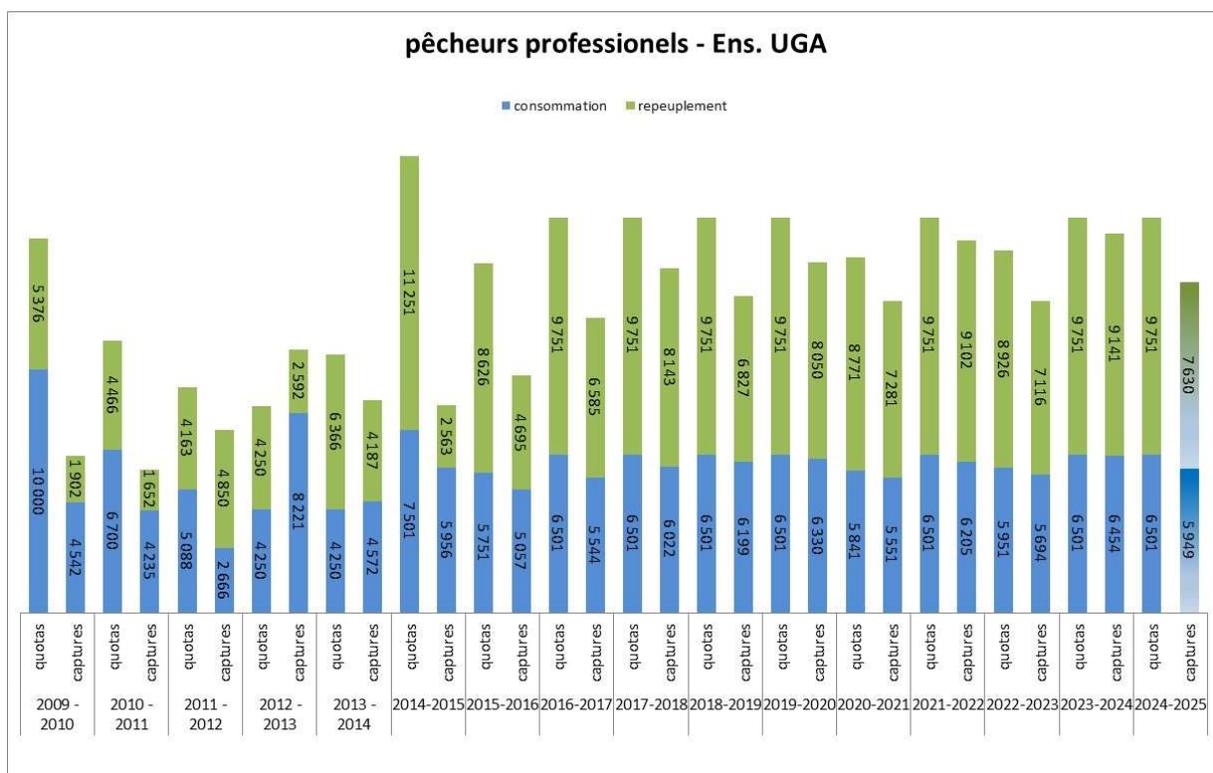
L'évolution des quotas de pêche et des quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



a)



b)



c)

Données de captures provisoires pour la saison 2024-2025

Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMEM.

Lors de la saison 2022-2023, le quota consommation pour l'ensemble de l'UGA a été atteint à 95.68% pour l'ensemble de l'UGA (95.46% pour les marins et 97.12% pour les fluviaux) et

79,73% pour le quota repeuplement (77,41% pour les marins et 95.10% pour les fluviaux).

Lors de la saison 2023-2024, le quota consommation pour les marins a été atteint à 99.31% et celui repeuplement à 92.96%. Pour les pêcheurs fluviaux, le quota consommation a été atteint à 98.97% et celui repeuplement à 99,49%. Le quota global consommation a été atteint à 99,27% et celui repeuplement 93,74%. Cela confirme les observations faites dans le cadre des suivis anguilles, avec un flux entrant de civelles un peu plus important pendant l'hiver 2023-2024 que celui 2022-2023.

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets est diffusé tous les ans par l'OFB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

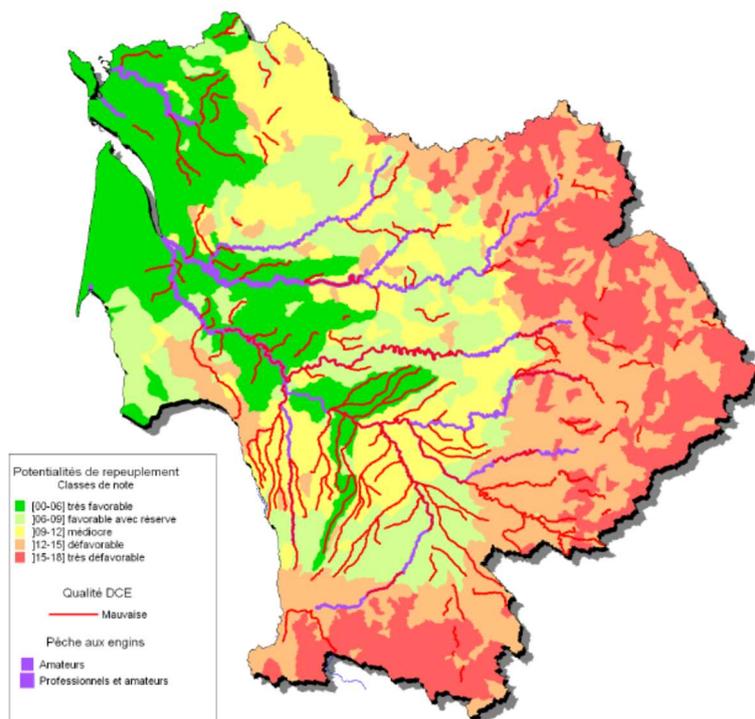


Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres et porte les actions de repeuplement. Des réunions techniques avaient été organisées par secteur dans le cadre du Groupe Technique anguille COGEPOMI afin de choisir les sites de déversement. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. Depuis 2018, les déversements ont donc lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique de CAPENA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, INRAE, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, CAPENA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Le travail de ré-actualisation des sites de repeuplement doit être de nouveau mis en œuvre et le sera en 2025.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2025

	<i>Lieu</i>	<i>Quantité déversée</i>	<i>Surface colonisée</i>	<i>Densité</i>
Bassin Charente Seudre				
2012	<i>Brouage</i>	<i>270 kg en mars 12</i>	<i>250 ha en eau (666 ha ens. du marais)</i>	<i>2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais</i>
2013	<i>Boutonne</i>	<i>232 kg en mars 2013</i>	<i>238 ha</i>	
2014	<i>Boutonne</i>	<i>450 kg en fev14 400 kg en avril 14</i>	<i>238 ha</i>	<i>6.1 kg/ ha</i>
2015	<i>Charente entre St Savinien et Taillebourg</i>	<i>499 kg</i>		
2016	<i>Charente entre Taillebourg et Chaniers</i>	<i>800 kg</i>		
2017	<i>Marais de Brouage</i>	<i>500 kg</i>		
2018	<i>Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)</i>	<i>516 kg</i>		
2019	<i>Charente</i>	<i>340 kg le 07/02/19</i>		
2020	<i>Charente</i>	<i>334 kg le 29/01/20</i>		
2021	<i>Charente</i>	<i>606 kg en février 2021</i>		
2022	<i>Boutonne</i>	<i>490 kg</i>		
2023	<i>Charente (entre St Savinien et Taillebourg)</i>	<i>479,1 kg</i>		
2024	<i>Charente (entre Taillebourg et Saint Savinien)</i>	<i>494 kg le 25/01/2024</i>		
2025	<i>Charente (entre Saintes et Chaniers)</i>	<i>453,49 kg le 29/0/2025</i>		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	<i>Hourtin</i>	<i>57 kg</i>	<i>5 700 ha</i>	<i>0.01 kg/ha</i>
2012	<i>Lacanau Cousseau</i>	<i>429 kg 150 kg</i>	<i>1 600 ha 39 ha</i>	<i>0.27 kg/ha 3.85 kg/ha</i>
2013	<i>Lacanau</i>	<i>330.7 kg</i>	<i>1 600 ha</i>	<i>0.21 kg/ha</i>
2014	<i>Lacanau Cousseau</i>	<i>228 kg 179 kg</i>	<i>1 600 ha 39 ha</i>	<i>0.14 kg/ha 4.59 kg/ha</i>
2015	<i>Lacanau</i>	<i>430 kg</i>	<i>1 600 ha</i>	<i>0.27 kg/ha</i>
2016	<i>Lacanau</i>	<i>730 kg</i>	<i>1 600 ha</i>	<i>0.04 kg/ha</i>

2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	335 kg le 01/02/19		
2020	Cazaux-Sanguinet	347 kg le 24/01/20		
2021	Cazaux-Sanguinet	364 kg le 17/02/21		
2022	Cazaux-Sanguinet	363 kg le 25/02/2022		
2023	Cazaux-Sanguinet	322 kg le 02/02/2023		
2024	Cazaux-Sanguinet	372 kg le 02/02/2024		
2025	Cazaux-Sanguinet	360 kg le 28/02/2025		

Le site de Cazaux-Sanguinet devra faire l'objet de réflexions en 2025 car il a été repeuplé le nombre maximum de fois autorisé par l'appel à projet. Un autre site devra être défini pour les années suivantes. Des réflexions sont également en cours au niveau national afin d'évaluer l'efficacité des repeuplements et la poursuite de ceux-ci dans le cadre du plan de gestion.

Dans le cadre des suivis d'efficacité des repeuplements, le protocole national n'étant pas adapté aux suivis des grands milieux, MIGADO a prêté et a aidé l'AADPPEDG à installer des flottang sur le site de Cazaux Sanguinet. Les résultats étant plutôt positifs, il a été décidé de demander à l'OFB d'intégrer ce type d'appareils de pêche aux suivis des grands milieux. Tous les ans MIGADO met à disposition des flottang pour les suivis sur le Lac de Cazaux Sanguinet, seul engin désormais utilisé pour les suivis.

Les résultats des suivis sont présentés annuellement dans le cadre du Groupe Technique anguille COGEPOMI.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

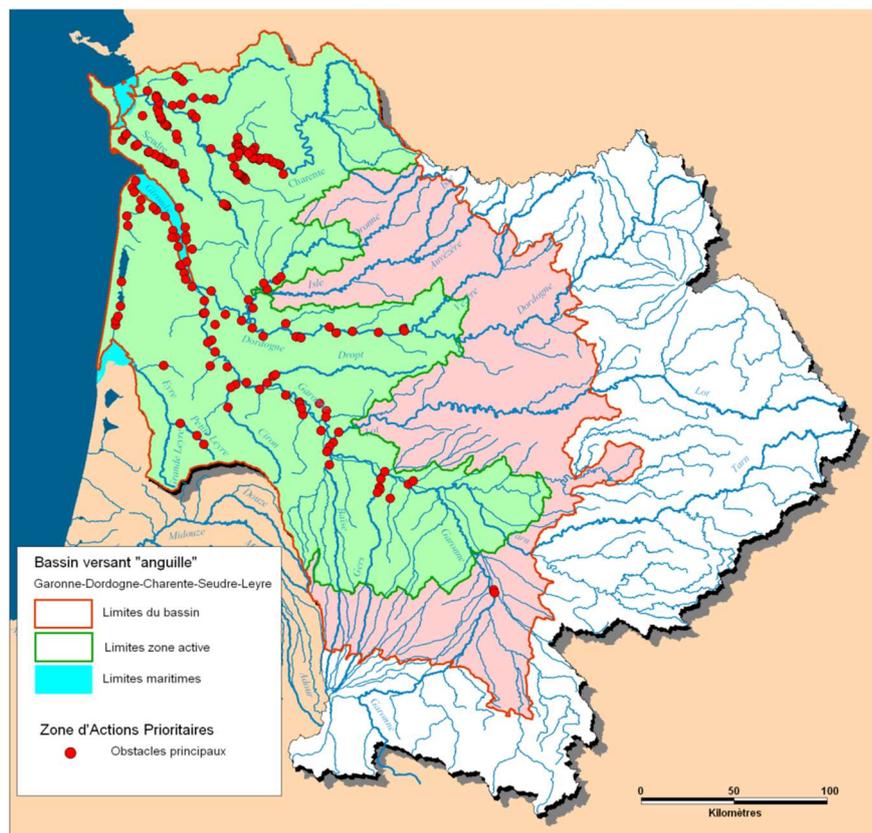


Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2020 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée – Démarche initiée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre

circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.

● **Démarche lancée – Démarche engagée** : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.

● **Rétablissement de la libre circulation – Démarche terminée** : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.

● **Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. Démarche prévue**

● **Démarche abandonnée** : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

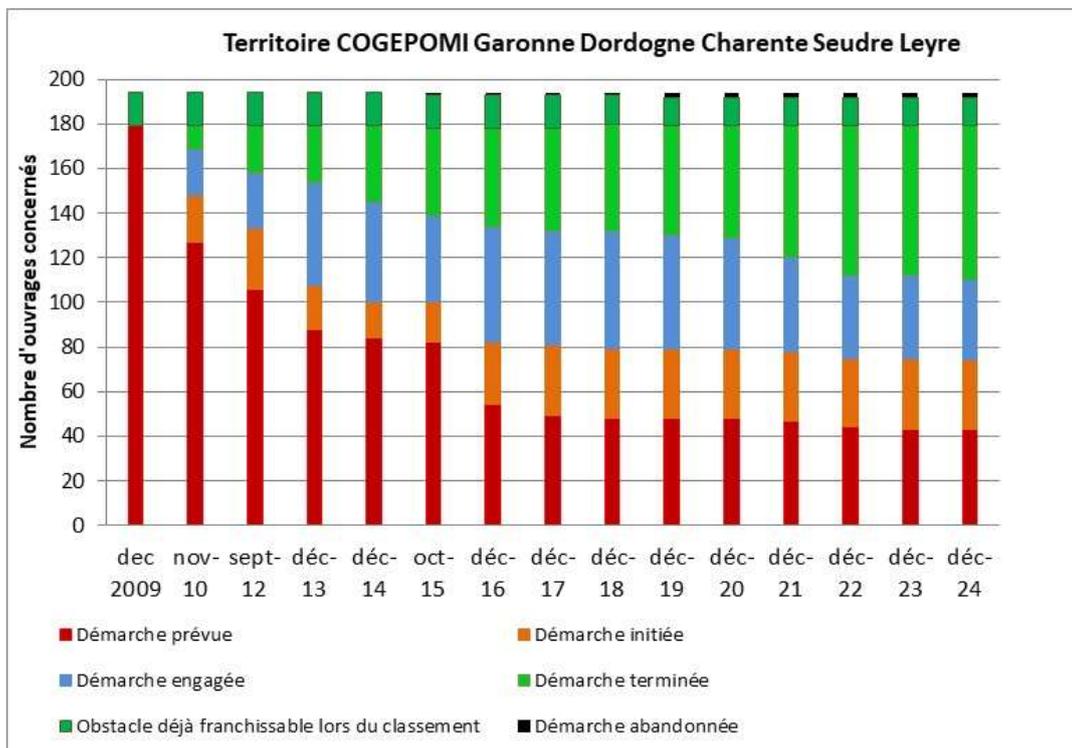


Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2022-2025

Fin 2024, 38% des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et très peu d'avancé ont été constaté. On constate des avancées relativement importantes avec l'aménagement d'ouvrages à marée au cours de l'année.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on retrouve les

observations faites précédemment avec plusieurs études et travaux qui se sont terminées sur le territoire et apparaissent en « démarche terminée ». Les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Cependant, 22 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages semblent encore être réticents à la démarche. Un travail avec la DDTM Gironde a été mis en place afin de relancer les propriétaires et leur rappeler leurs obligations réglementaires.

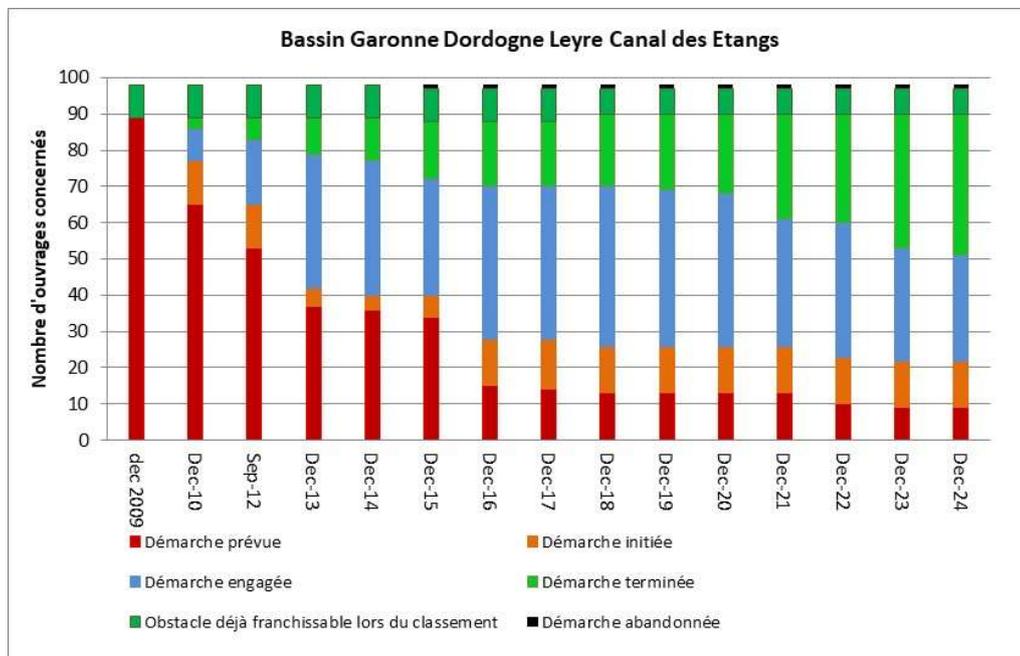


Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle. Les travaux sont prévus sur les autres ouvrages identifiés comme « démarche engagée » et ils devraient avoir lieu dans les prochaines années.

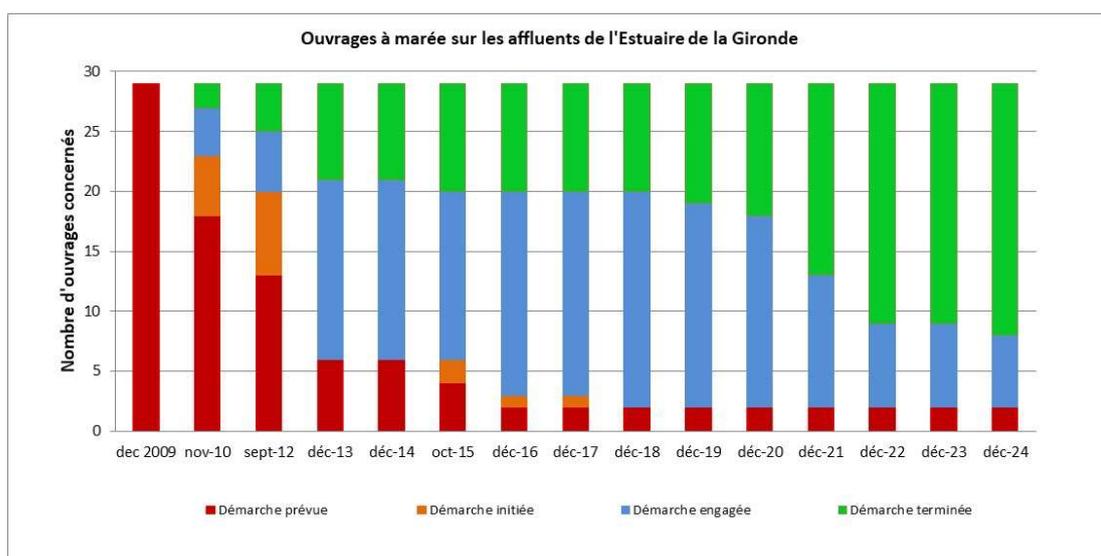


Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 10).

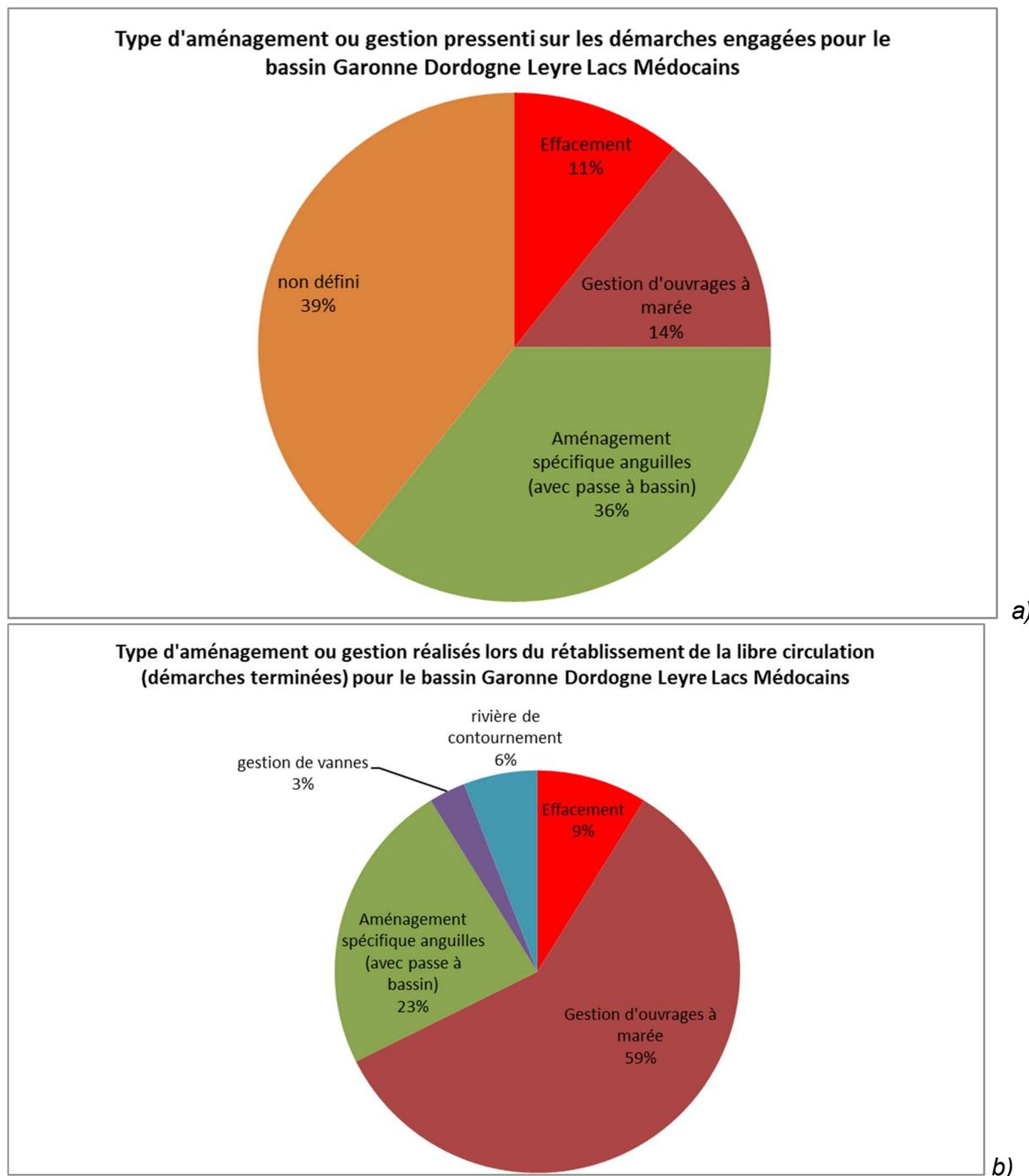


Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par les FDAAPPMA33 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants sont en cours sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

Suite à la mise en place de la Loi Climat et Résilience, des orientations de gestion et d'aménagement ont perturbé de nombreuses études en cours et travaux prévus. Des réunions spécifiques organisées par la DDTM33 ont lieu régulièrement pour adapter les listes d'ouvrages aux nouvelles orientations légales.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou aux porteurs de projet. Cet appui technique intervient à différents niveaux, de la rédaction des cahiers des charges des études, au suivi des bureaux d'étude, au suivi des travaux, et à la mise en place des tests de gestion des aménagements proposés.

En juin 2017, la DDTM33 avait informé les gestionnaires d'ouvrages en Gironde que MIGADO, au vu de son expérience sur les ouvrages à marée, était identifié comme le partenaire apportant son appui aux gestionnaires et à la DDTM33 sur la gestion des ouvrages à marée. L'OFB restait l'interlocuteur de la DDTM33 pour les moulins. MIGADO est donc l'interlocuteur privilégié de la DDTM33 lors des autorisations de prescriptions spécifiques des ouvrages et des gestionnaires lors des dépôts de dossiers d'aménagement ou gestion.

De nombreuses réunions et comités de pilotage ont eu lieu cette année sur différents secteurs, sur l'ensemble du territoire Garonne Dordogne.

2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2024, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études d'état des lieux et diagnostics de bassins versants ou travaux sont en cours sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

MIGADO est en contact constant avec de nombreux gestionnaires de bassins versants, dont :

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Noémie Robichon: suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
- Le CPIE Médoc : gestion du marais du Conseiller
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
- Syndicat bassin versant Artigues Maqueline : Julien Laloubeyre, aménagement ouvrages sur Despartins
- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
- SIAEBVELG, chargé de mission Frank Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge

- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort
- SPIPA, test de gestion d'ouvrages à marée pour l'optimisation des milieux aquatiques sur la Presqu'île d'Ambes.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnaud et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, communauté des communes du Bergeracois (24)
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Noémie Robichon, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existantes sur différents thèmes.

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages. Ce travail est en cours de révision et de modification suite à la Loi Climat et Résilience.

Comme mentionné précédemment, la DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

MIGADO fait également, en collaboration avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenue co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle initialement prévu pour 3 ans s'est poursuivi à cause de l'impossibilité d'organiser les nouvelles journées anguilles prévues en 2020 ou 2021.

Les dernières journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Le nombre de participants (141 personnes) a été le plus important depuis le début de l'organisation des Journées anguilles du GRISAM. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants...), l'administration (Ministère, DREAL...), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations de gestion des poissons migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles... Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

En 2021, une journée « atelier GRISAM Anguille » avait été organisée sur la thématique des Flottang.

Depuis le Groupe Anguille du GRISAM est un peu en suspens. En effet la convention liant les institutions membre du GRISAM : INRAE / OFB / MNHN doit être renouvelée, et est en attente de validation et de signature. L'organisation des prochaines journées nationales anguilles est en attente de la mise en place de cette convention.

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Pour rappel le Groupe Technique anguille du COGEPOMI regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'espèce :

- la DREAL Nouvelle Aquitaine, en tant que secrétaire du COGEPOMI,
- MIGADO, en tant qu'animateur du Groupe Technique Anguille COGEPOMI
- l'EPTB Charente, CAPENA et MIGADO pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre,
- la FDAAPPMA17 en tant que maître d'ouvrage du suivi des passes de Saujon et Saint Savinien
- les pêcheurs professionnels maritimes représentés par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine,
- les pêcheurs professionnels fluviaux représentés par l'AADPPEDG,
- la FDAAPPMA33 qui représente l'ensemble des FDAAPPMA du territoire COGEPOMI
- EDF
- OFB
- EPIDOR, en tant qu'animateur du groupe Migrateurs Dordogne
- SMEAG, en tant qu'animateur du Groupe Migrateurs Garonne
- SMIDDEST, en tant qu'EPTB du secteur aval du territoire.
- Les pêcheurs amateurs aux engins, représentés par l'AADAPEFG
- INRAE
- AEAG

Un groupe technique anguille COGEPOMI afin de présenter le bilan des actions 2023 et les actions 2024 a été organisé le 29 avril 2024. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 5 décembre 2024, une séance plénière COGEPOMI a été organisée avec un ordre du jour n'incluant aucun point sur la thématique anguille. MIGADO a cependant participé à cette réunion.

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation. De nombreuses avancées ont pu être mises en évidence.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicats de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2024 a permis de poursuivre les avancées sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là. Les avancées et aménagements concrets ont peu évolué en 2024, les études étant terminées, et en attente de validation par les services de l'Etat. Les travaux mettent du temps à démarrer, des appels d'offre devant être lancés par les maitres d'ouvrages pour trouver les opérateurs adéquats et les montages financiers devant être mis en place.

La position de MIGADO est confirmée également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. En 2021, un atelier Flottang a été organisé et a permis de définir un protocole de travail et des objectifs communs lors de l'utilisation de ces outils. Le GRISAM est en attente de la signature au niveau national entre les parties prenantes de ce regroupement afin de poursuivre ses actions

Le Groupe technique anguille s'est réuni en avril 2024 et a participé à la séance plénière de décembre 2024, afin de présenter l'état des populations d'anguilles.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce. L'ensemble des données anguilles récoltées par les partenaires du territoire COGEPOMI sont rassemblées afin d'être valorisées au niveau national dans le cadre du Plan de Gestion Anguille.

ANNEXES

ANNEXE 1



REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILE DU COGEPOMI

Réunion Financeurs

Visioconférence le 29 avril 2024, 14h-17h

Ordre du jour :

- Présentation et les bilans des actions 2023,
- Perspectives 2024 et plan de financement des actions anguilles

Participants :

Présents :

Gilles ADAM DREAL Nouvelle Aquitaine
François ALBERT MIGADO
Frédérique BAU INRAE
Marie BOJ CRPMEM
Eric BUARD CAPENA
Vanessa LAURONCE MIGADO / animation GT Ang
Jean MARTIN FDAAPPMA33, représente les FDAAPPMA du territoire
Julien NAUDEAU FDAAPPMA17
Sylvie RAMBAUD AEAG
Emilie RAPET CAPENA AADPPEDG
Dominique TESSEYRE AEAG
Yoann SUREAU CD24

Excusés / absents :

Caroline ASTRE AEAG
Valérie BRICHE SMIDDEST
Matthieu CHANSEAU OFB
Alice DECHRISTE Département de la Gironde
Isabelle LAROCHE Région Nouvelle Aquitaine
Eric LAVIE Région Nouvelle Aquitaine
François MAUREL EDF
Audrey POSTIC-PUIVIF EPTB Charente
Cathy PRIGENT Département de la Dordogne
Jacqueline RABIC CRPMEM
Isabelle ROBERT CD24
Romain ROY EDF
Franck SOLACROUP SMEAG/ Animateur groupe Migrateurs Garonne
Paul TOITOT AADPAEFG
Nicolas TOUSSET EDF
Pascal VERDEYROUX EPIDOR / Animation groupe Migrateurs Dordogne
Michel VIGNAUD OFB

*En annexe : Présentations faites en séance
Coût des actions 2023 et plans de financements, prévisionnel 2024*

MIGADO – actions Gironde Garonne Dordogne.

Présentée par Vanessa LAURONCE.

A propos des analyses des observations des pathologies externes sur les anguilles lors des inventaires, François ALBERT précise que sur Charente Seudre pour le calcul du DELT ne sont pris que les érosions supérieures à un niveau 2. Ce conseil a été donné par Pierre Elie afin de ne considérer que les anguilles avec un niveau d'érosion moyen et d'éviter un biais d'observateur.

L'état d'avancement de la restauration de la libre circulation (RCE) sur les ouvrages pour les anguilles est présenté. Une interrogation est soulevée sur la stagnation des projets depuis plusieurs années et comment cette problématique est prise en compte par les DDT(M).

La programmation a été revue pour donner suite à la PARCE, Politique Apaisée RCE avec un nouvel échéancier dans la priorisation. Normalement en 2027 l'ensemble des ouvrages ciblés anguilles devraient être traité. Il faudra ajouter au suivi les ouvrages autres que ceux de la ZAP pour l'anguille.

CMCS – MIGADO, CAPENA, EPTB Charente + FDAAPPMA17– actions Charente Seudre

Présentée par François ALBERT / Eric BUARD.

Passes anguilles Charente Seudre présentée par Julien NAUDEAU.

Sur la passe de Saint-Savinien, les intitulés des gammes d'anguilles présentés « civelles-anguillettes-anguilles » ne mentionne pas de tailles. Les intitulés représentent les rejets de trieurs. Il est suggéré de remplacer ces intitulés par des gammes de tailles en cm/mm afin de pouvoir homogénéiser avec les autres résultats et avoir un langage commun.

Sur la passe de Saujon, il est évoqué l'historique de sa conception et les difficultés rencontrées (alimentation - pompe, dimensionnements, entretien). Afin de pouvoir poursuivre à assurer les passages et le suivi dans de bonnes conditions pour les anguilles des travaux d'optimisation du système en général pourraient être envisagés. L'AEAG a été contacté par le Syndicat de bassin de la Seudre pour des problèmes sur le site. Afin que tout le monde ait le même niveau d'information, il est suggéré de réunir un groupe à l'automne afin d'échanger et de partager les résultats des suivis « anguilles » sur la Seudre par les différents acteurs et gestionnaires locaux et de discuter de l'ensemble du système de la passe et des besoins.

Un éclairage est demandé par l'AEAG sur l'objectif du suivi des dévalaisons d'anguilles argentées sur le marais salé de la Seudre et programmé cette année 2024 et suivantes. Le temps consacré à cette action est important et une plus-value pour l'espèce doit être apportée. En effet, l'objectif est bien d'apporter des connaissances sur la phase d'argenture et leur retour en mer dans ce milieu particulier des marais salé. Aussi, les résultats permettront de sensibiliser les propriétaires et de proposer une optimisation de la gestion des ouvrages de sortie.

Le CRPMEM demande à participer aux réunions organisées entre les partenaires de la Cellule Migrateurs Charente Seudre et le CDPMEM de Charente-Maritime sur les suivis anguilles et autres poissons migrateurs.

FDAAPPMA33 – actions Canal des étangs et Pas du bouc

Présentée par Jean MARTIN.

Un échange a lieu sur l'observation d'un cycle dans les passages à la passe de Pas du Bouc. Aussi, l'année 2013 a été marquée par des remontées importantes sur l'ensemble des sites. Des comparaisons plus poussées entre les sites pourraient être menées.

En 2024, le suivi a démarré mi-avril car le barrage était totalement ouvert au vu des débits. Le comptage n'a donc pas eu lieu avant, l'ouvrage étant franchissable.

Une information qui permettrait de mettre en perspectives les remontées sur le canal des étangs avec les suivis réalisés par la FDAAPPMA33 serait d'avoir un retour des captures de la pêche professionnelle en aval sur Arès. Le CRPME ne possède pas les données avec ce détail d'information mais il va voir ce qui peut être fait en ce sens.

AADPPEDG / CRPME – actions repeuplement

Présentée par Emilie RAPET et Marie BOJ

Information sur les modifications de période de pêche de l'anguilles sur Garonne Dordogne Charente avec plus d'un mois de moins que précédemment. Cette réduction a eu lieu à la demande de l'UE (pêcheurs ont perdu 1 mois et demi de pêche). Pour les prochaines années, il faut espérer qu'il n'y aura pas de blocage par rapport aux dates qui seront peut-être imposées.

Echange sur les analyses EVEX lors des repeuplements. La DGAMPA réfléchit à ne pas autoriser les repeuplements si les anguilles sont positives à EVEX. Discussion pour essayer de réduire le stress des civelles et le temps de transport, ce qui peut réduire la présence du virus. D'autres cas positifs ont été signalés sur l'Adour, la Loire...

Une interrogation a lieu sur le devenir des données de suivis et s'il y a un traitement national sur le retour de ces actions de repeuplement. Dans les cas présentés c'est FISHPASS qui réalise le traitement des analyses et la rédaction d'un rapport. Au niveau national, c'est ARA France qui prend le relai.

EPIDOR

Le suivi dévalaison se poursuit sur la Dronne.

Le coût annuel est de 5 000€ à 7 000€, 50% AEAG, 50% EPIDOR.

Plan de financement des actions Anguilles

Les tableaux de financements 2023 et prévisionnel 2024 sont présentés.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILES 2023

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		OFB		Europe (FEDER Nouvelle Aquitaine)		Dep 33		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement			
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG23)	105 701		50,00%	52 851 €			42%	44 350,5 €	6%	6 500,0 €	2%	2 000,0 €												
	Animation Anguilles (AANG23)	25 740		50,00%	12 870 €			50%	12 870,0 €																
	Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG23)	108 105		50,00%	54 053 €			41%	43 852,5 €	5%	5 000,0 €			5%	5 200,0 €										
	Total actions anguilles MIGADO	239 546 €		50%	119 773 €			41%	101 272 €	6%	11 500 €	1%	2 000 €	2%	5 200 €										
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	199 965 €		50%	99 982,5 €			17%	33 327,5 €					33%	66 655,0 €							0%	0,0 €		
	Suivi de la station de Crouin	12 900 €		50%	6 450,0 €			0%	0,0 €					33%	4 300,0 €							17%	2 150,0 €		
	Total actions anguilles Cellule migrateurs CS	212 865 €		44%	106 433 €			17%	33 328 €					30%	70 955 €							1%	2 150 €		
FDAAPPM33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	64 773 €		50%	30 615,2 €					30%	19 431,9 €					7%	4 772,0 €					15%	9 953,9 €		
	Mission animation Continuité écologique (MACE)	69 617 €		47%	32 542,4 €			32%	21 933,7 €	20%	13 923,5 €											1,7%	1 184,7 €		
	Total actions anguilles FDAAPPM33	134 390 €		47%	63 158 €			16%	21 934 €	25%	33 355 €					4%	4 772,0 €					8%	11 139 €		
FDAAPPM17	Suivi de la station de Saujon (spécifique anguilles)	24 000 €		50%	12 000,0 €									15%	3 600,0 €			21%	5 040,0 €			14%	3 360,0 €		
	Suivi de la station de Saint Savinien	43 520 €		50%	21 760,0 €									10%	4 352,0 €	20%	8 704,0 €	12%	5 222,4 €			8%	3 481,6 €		
	Total actions anguilles FDAAPPM17	67 520 €		50%	33 760 €									12%	7 952 €	13%	8 704 €	15%	10 262 €			10%	6 842 €		
EDF	Suivi dévalaison anguilles Mauzac	?		x	x																				
	Suivi dévalaison anguilles Golfech																								
	Test multi-passes spécifiques anguilles Tuilières	67 000 €				42%	28 140,0 €															58%	38 860,0 €		
	Total actions anguilles EDF	67 000 €				42%	28 140 €															58%	38 860 €		
AADPPEDG	Enquêteur halieutique	15 000 €		36%	5 400,0 €									44%	6 600,0 €							20%	3 000,0 €		
	Total actions anguilles AADPPEDG	15 000 €		36%	5 400 €									44%	6 600 €							20%	3 000 €		
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	Transfert civelles Gironde	158 902,13 €	79,68%	126 613,22 €			16,32%	25 932,83 €													2%	3 178,04 €	2%	3 178,04 €	
	Transfert civelles Charente-Maritime	207 810,44 €	79,68%	165 583,36 €			16,32%	33 914,66 €													2%	4 156,21 €	2%	4 156,21 €	
	Total actions anguilles CRPMEM NA	366 713 €	80%	292 197 €			16%	59 847 €													2%	7 334 €	2%	7 334 €	
EPIDOR	Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA	5 000 € - 7 000€		50%	2 500 € - 3 500€																	50%	2 500 € - 3 500€		
	Total actions anguilles EPIDOR	5 000 € - 7 000€		50%	2 500 € - 3 500€																	50%	2 500 € - 3 500€		
INRAE	Total actions anguilles INRAE																								
TOTAL		1 103 033,8 €		26,5%	292 196,6 €	29,8%	328 523,1 €	8,0%	87 987,5 €	14,2%	156 533,2 €	4,1%	44 855,3 €	0,2%	2 000,0 €	8,2%	90 707,0 €	0,8%	8 704,0 €	1,4%	15 034,4 €	0,7%	7 334,3 €	6,3%	69 324,4 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILES 2024

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		OFB		Europe (FEDER Nouvelle Aquitaine)		Dep 33		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNNP		Autres		Autofinancement		
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
MIGADO																								
Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG24)	119 842			50,96%	61 066 €			41%	50 601,0 €	5%	6 500,0 €	2%	2 000,0 €											
Animation Anguilles (AANG24)	24 935			52,93%	13 199 €			50%	12 747,0 €															
Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG24)	112 825			42,31%	47 734 €			38%	36 298,0 €	1%	5 000,0 €			5%	5 200,0 €									
Total actions anguilles MIGADO	257 602 €			50%	123 623 €			41%	101 272 €	6%	11 500 €	1%	2 000 €	2%	5 200 €									
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)																								
Actions anguilles sur Charente et Seudre	239 178 €			50%	119 589,2 €			17%	39 863,1 €					33%	79 726,1 €							0%	0,0 €	
Suivi de la station de Crouin	14 430 €			50%	7 215,0 €			0%	0,0 €					33%	4 810,0 €							17%	2 405,0 €	
Total actions anguilles Cellule migrateurs CS	253 608 €			49%	126 804 €			17%	39 863 €					33%	84 536 €							1%	2 405 €	
FDAAPPMA33																								
Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	73 273 €			48%	34 922,0 €				13 438,8 €	20%	14 654,7 €						7%	5 132,0 €				7%	5 125,8 €	
Mission animation Continuité écologique (MACE)	79 451 €			47%	37 136,8 €			32%	25 173,7 €	20%	15 890,2 €											1,6%	1 250,1 €	
Total actions anguilles FDAAPPMA33	152 724 €			47%	72 059 €			25%	38 613 €	20%	30 545 €						3%	5 132,0 €				4%	6 376 €	
FDAAPPMA17																								
Suivi de la station de Saujon	24 000 €			50%	12 000,0 €									15%	3 600,0 €			21%	5 040,0 €			14%	3 360,0 €	
Suivi de la station de Saint Savinien (spécifique anguilles)	43 520 €			50%	21 760,0 €									10%	4 352,0 €	20%	8 704,0 €	12%	5 222,4 €			8%	3 481,6 €	
Total actions anguilles FDAAPPMA17	67 520 €			50%	33 760 €									12%	7 952 €	13%	8 704 €	15%	10 262 €			10%	6 842 €	
EDF																								
Suivi dévalaison anguilles Mauzac																							0,0 €	
Suivi dévalaison anguilles Golfech																							0,0 €	
Total actions anguilles EDF	0 €							0 €															0 €	
AADPPEDG																								
Enquêteur halieutique	15 000 €			36%	5 400,0 €									44%	6 600,0 €							20%	3 000,0 €	
Total actions anguilles AADPPEDG	15 000 €				5 400 €									44%	6 600 €								3 000 €	
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine																								
Transfert civelles Gironde	219 089,78 €	79,68%	174 570,74 €			16,32%	35 755,45 €														2%	4 381,80 €	2%	4 381,80 €
Transfert civelles Charente-Maritime	265 384,17 €	79,68%	211 458,11 €			16,32%	43 310,70 €														2%	5 307,68 €	2%	5 307,68 €
Total actions anguilles CRPMEM NA	484 474 €	80%	386 029 €			16%	79 066 €														2%	9 689 €	2%	9 689 €
EPIDOR																								
Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA	5 000 € - 7 000€			50%	2 500 €-- 3 500€																		50%	2 500 €-- 3 500€
Total actions anguilles EPIDOR	5 000 € - 7 000€			50%	2 500 €-- 3 500€									20%									50%	2 500 €-- 3 500€
INRAE																								
Total actions anguilles INRAE	?																							
TOTAL	1 230 928,4 €	31,4%	386 028,9 €	29,4%	361 646,0 €	6,4%	79 066,2 €	14,6%	179 747,6 €	3,4%	42 044,8 €	0,2%	2 000,0 €	8,5%	104 288,1 €	0,7%	8 704,0 €	1,3%	15 394,4 €	0,8%	9 689,5 €	2,3%	28 312,0 €	

L'anguille européenne

Groupe Technique anguille avril 2024

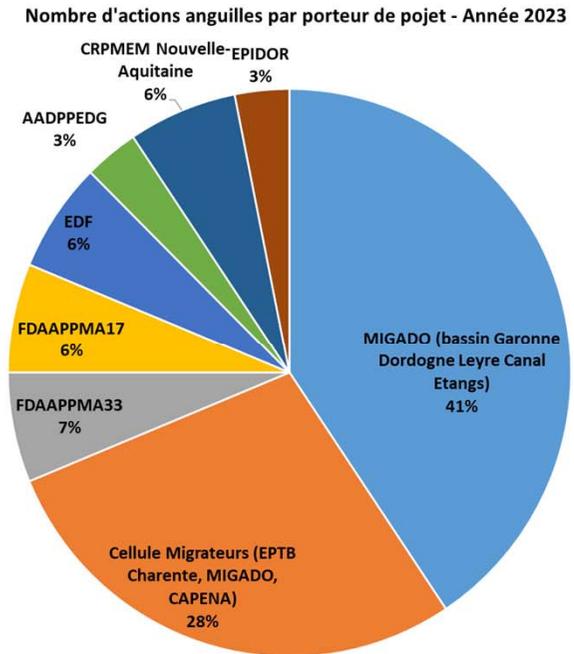
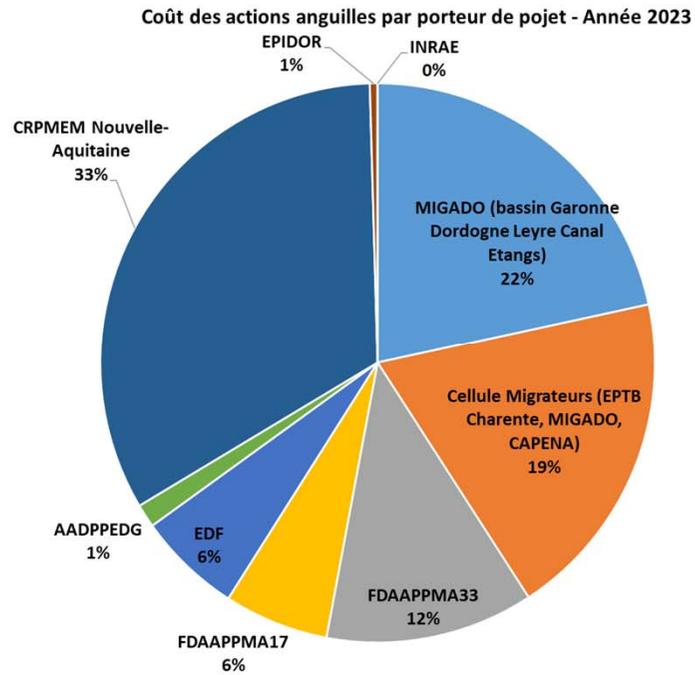
Groupe financeurs – bilan des actions 2023



M I G A D O

*Migrateurs Garonne Dordogne
Charente Seudre*

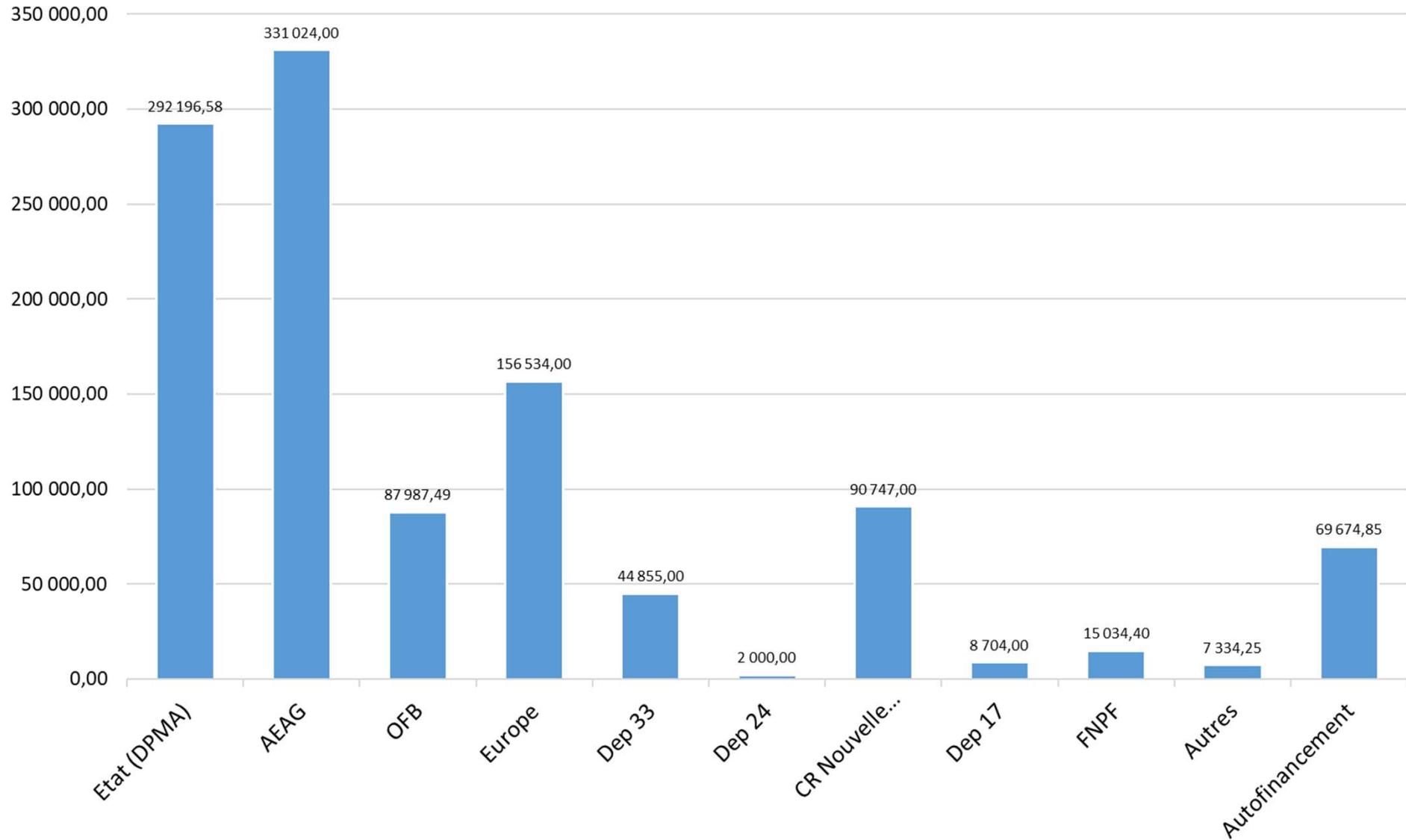
Les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI réparties par porteur de projets



2023		
Porteur de projet	Nb actions	montant total
MIGADO (bassin Garonne Dordogne Leyre Canal Etangs)	13	239 546 €
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	9	212 865 €
FDAAPPMA33	2	134 390 €
FDAAPPMA17	2	67 520 €
EDF	2	67 000 €
AADPPEDG	1	15 000 €
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	2	366 713 €
EPIDOR	1	5 000 €
INRAE		?
TOTAL		1 108 034 €

Les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI réparties par porteur de projets

Coût des actions anguilles par financeurs - Année 2023





M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne

Charente Seudre



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture
Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

La Défense, le **12 JUIN 2024**

Service Pêche maritime et aquaculture durables
Sous-direction des ressources halieutiques
Bureau de la gestion de la ressource
Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des
ressources minérales et des écosystèmes aquatiques
Bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la
pêche en eau douce

Nos réf. : 2024-132-EARM3

Affaire suivie par : Manon Dervin

manon.dervin@agriculture.gouv.fr

Tél. : 06 59 71 92 04

et : Jules Wizniak

jules.wizniak@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 30 38 – 06 58 53 00 28

A

Destinataires in fine

**Objet : Invitation à la réunion du comité national consultatif pour la mise en œuvre du règlement n°1100/2007.
Rapportage pour 2024 de la mise en œuvre du plan de gestion français de l'anguille.**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du comité national anguille qui se tiendra

le 25 juin 2024 à 14h

au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Tour Sequoia – place Carpeaux – 92055 La Défense

Cette réunion sera l'occasion de présenter le bilan des actions mises en œuvre entre 2018 et 2024 dans le cadre du plan de gestion français de l'anguille, et qui figureront dans le rapport à transmettre à la Commission européenne à l'été 2024.

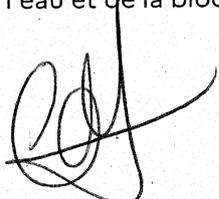
Selon un plan fidèle à celui choisi pour les précédents rapports, seront notamment présentés :

- le pourcentage de la biomasse d'anguilles argentées qui s'échappent vers la mer ;
- le niveau de l'effort de pêche déployé chaque année pour la capture des anguilles ;
- les moyens mis en œuvre pour lutter contre les facteurs de mortalité autres que ceux liés à l'activité de pêche ;
- les actions de repeuplement.

Les documents préparatoires ont été transmis par messagerie électronique à vos représentants.

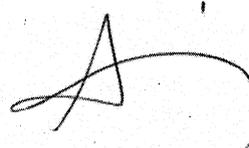
Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La directrice de l'eau et de la biodiversité



Célia DE LAVERGNE

La Cheffe du service pêche maritime et
aquaculture durables



Aurélie DARPEIX VON TONGEREN

Destinataires

- Monsieur le Directeur général de l'Office français de la biodiversité
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes
- Monsieur le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
- Monsieur le Directeur interrégional de la mer Sud Atlantique
- Madame la Directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest
- Monsieur le Directeur interrégional de la mer Manche Est / Mer du Nord
- Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne
- Monsieur le Président du Comité national des pêches et des élevages marins
- Monsieur le Président du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce
- Messieurs les co-Présidents de la Confédération Mer et Liberté
- Monsieur le Président de la Fédération nationale pour la pêche en France
- Monsieur le Président de l'Union française de l'électricité
- Monsieur le Président de France nature environnement
- Monsieur le Président de la section française de l'organisation mondiale de protection de la nature (WWF)
- Monsieur le Président de l'association nationale des élus de bassin
- Madame la Directrice générale de Voies navigables de France
- Monsieur le Président de l'Association pour le repeuplement de l'anguille en France (ARA France)
- Monsieur le Président de l'association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne (MIGADO)
- Monsieur le Directeur de l'Union des mareyeurs français (UMF)

Opération financée par :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Association MIGADO

18 ter rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42

www.migado.fr -    